



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Ville de Bruxelles**  
Département Urbanisme  
Section Autorisations  
**Madame Mosquera**  
Boulevard Anspach, 6  
**B - 1000 BRUXELLES**

V/Réf. : (corr. :Lheureux C) L925/2018  
N/Réf. : AA/ BXL22713\_644\_AvenueLouise216  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

**Objet : BRUXELLES. Avenue Louise, 216**

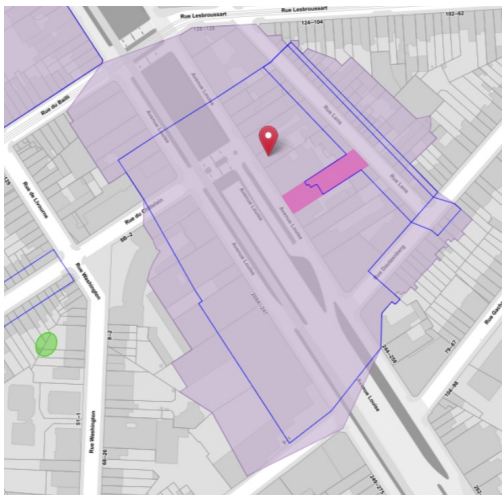
Demande de permis d'urbanisme portant sur la rénovation et l'isolation de la façade à rue et le remplacement des menuiseries extérieures     ▪ **Avis de la CRMS**

Madame,

En réponse à votre courrier du 05/09/2019, reçu le 06/09/2019, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 02/10/2019.

Historique et description du bien

L'immeuble est situé le long d'un espace structurant, en ZICHEE et dans la zone de protection UNESCO de l'Hôtel Solvay.



Analyse de la demande

La demande vise la réalisation d'une nouvelle façade au rez-de-chaussée - actuellement en retrait - à l'alignement et la rénovation de la façade avant existante avec :

- création d'une porte pour le restaurant, une porte pour l'accès aux logements, une porte sectionnelle pour l'accès à l'ascenseur voiture
- isolation des bandeaux en béton avec une isolant en laine de roche (12cm) recouvert d'un enduit ton gris



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- façade avant: remplacement des châssis existants (fixe et coulissant) vers des châssis alu double vitrage fixe et oscillo-battant gris anthracite avec modification de la division afin d'obtenir une hauteur d'allège de 1,20m
- 10 ème étage (en retrait): remplacement du châssis (fixe et coulissant) de gauche vers des châssis alu double vitrage fixe et oscillo-battant gris anthracite avec modification de la division et agrandissement de la baie de droite
- remplacement des panneaux latéraux en bois brun foncé avec vitrage émaillé noir par des panneaux sandwich anti-feu (épaisseur 10cm) de ton gris anthracite

Avis

Pour la CRMS, le choix des divisions de châssis perturbe les lignes horizontales qui caractérisent la composition de la façade. Cependant, du point de vue du patrimoine, les travaux projetés n'ont pas d'impact significatif, vers et depuis le bien classé de l'Hôtel Solvay.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. BUP-DPC : S. Valcke, H. Lelièvre et M. Muret ; BUP-DU : B. Annegarn ;  
Commune : [commissionconcertation.urbanisme@brucity.be](mailto:commissionconcertation.urbanisme@brucity.be) ;  
Cellule Patrimoine historique : [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be)